

MAIRIE DE CHARQUEMONT
25140

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire, le lundi quatorze janvier deux mil dix-neuf à vingt heures.
Le Conseil Municipal a été convoqué le sept janvier deux mil dix-neuf.

Tous les conseillers en exercice sont présents, sauf Madame Isabelle BENAZERAF qui donne procuration à Monsieur Jean Luc SANDOZ et Madame Frédérique DURAND qui donne procuration à Monsieur Pascal RENAUD pour l'ensemble des décisions et des votes devant intervenir lors de la réunion.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2018
- 2- Convention de prestations et de services pour la gestion des zones artisanales. Avenant n°1
- 3- Répartition des frais de chauffage des bâtiments communaux 2018
 - a. Répartition des frais de chauffage au bâtiment Foyer des Anciens 2018
 - b. Répartition des frais de chauffage au bâtiment de la Poste 2018
- 4- Mise à disposition de locaux à l'ADMR dans la Maison des Services. Proposition de revalorisation de la participation financière annuelle.
- 5- DM n°1 au BP 2018
- 6- Demande de mise à disposition de terrain communal pour la pratique de l'airsoft
- 7- Comptes-rendus des commissions communales
- 8- Affaires diverses

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

Le conseil municipal a été destinataire du compte-rendu de sa séance du 10 décembre 2018.
A l'unanimité, le conseil municipal valide ce compte-rendu.

1- CONVENTION DE PRESTATIONS ET DE SERVICES POUR LA GESTION DES ZONES ARTISANALES – AVENANT N°1

La CCPM dans le cadre de sa compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire »

est désormais compétente pour assurer notamment la gestion et l'entretien de l'ensemble des zones d'activités situées sur son territoire.

Ainsi, il a été convenu et arrêté une convention de prestations de services pour la gestion et l'entretien de la zone artisanale de Charquemont, signée le 26 décembre 2017, conformément à la délibération n°83/2017, dans un souci d'efficacité et de continuité des services.

La CCPM propose de signer l'avenant n°1 à cette convention, portant sur les points suivants :

- De modifier l'article 2 « durée de la convention » comme suit : la présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de un an reconductible chaque année à la date anniversaire, par tacite reconduction, dans la limite de 5 ans.
- D'ajouter à l'article 5 « Modalités financières » la mention suivante : la Commune devra adresser à la CCPM l'avis des sommes à payer avant le 31 octobre pour le paiement de la prestation de l'année n.

Tous les autres articles demeurent inchangés.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention avec la CCPM.

2- REPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX 2018

↳ Répartition des frais de chauffage au bâtiment Foyer des Anciens 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les frais de chauffage, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, entre les différents occupants du bâtiment « Foyer des Anciens » s'élèvent à 14 524.85 €.

Monsieur le Maire propose de répartir ces frais, pour la période considérée, comme suit :

- appartement occupé par M. Yoann PLAGUE 7 % = 1 016.74 €
- local occupé par le Cabinet d'infirmières PRETOT/BRISEBARD 7 % = 1 016.74 €
- appartement occupé par Mme Martine FRESARD 7 % = 1 016.74 €
- le solde restant à la charge de la commune 79 % (avec une répartition interne : garage 40 %, foyer des anciens 25 %, dispensaire 7 %, classe primaire 7 %) = 11 474.63 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette répartition et autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

↳ Répartition des frais de chauffage au bâtiment de la Poste 2018

Monsieur le Maire explique que les frais de chauffage pour le bâtiment de la Poste, pour l'année 2018, se répartissent comme suit :

La dépense totale s'élève à 8 358.95 euros

Monsieur le Maire propose de répartir ces frais pour la période considérée comme suit :

a) à la charge de la Commune	63,61 %	5 317.13 euros
b) à la charge de la Poste	36,39 %	3 041.82 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette répartition et autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

3- MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ADMR DANS LA MAISON DES SERVICES. REVALORISATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE ANNUELLE

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec l'ADMR le 29 mai 2012 pour la mise à disposition de locaux au sein de la Maison des Services.

Cette convention, dans son article 4, stipule qu'une participation financière forfaitaire annuelle est demandée à l'association afin de couvrir les charges (eau, électricité, chauffage, entretien des communs...).

La convention précise que le tarif de cette participation peut être révisé à la hausse ou la baisse chaque année par simple délibération du conseil municipal.

Le montant avait été fixé à 3 500 € le 13 juin 2016 (délibération 25/2016).

Le conseil municipal à l'unanimité décide de revaloriser cette mise à disposition en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE (comme les autres tarifs communaux) soit + 2.2%, et de fixer ainsi le montant de la mise à disposition à 3 577 € pour l'année 2019.

4- DM N°1 AU BP 2018

Le conseil municipal à l'unanimité valide la DM n°1 suivante au BP 2018 afin de prendre en compte les écritures liées à l'emprunt à risque concernant l'assainissement :

Tableau détaillé :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	38 749.77 €	0.00 €	600 504.69 €	639 254.46 €
040 Opérations d'ordre entre section	38 749.77 €	0.00 €	600 504.69 €	639 254.46 €
1068/040	0.00 €	0.00 €	600 504.69 €	600 504.69 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	84 269.77 €	0.00 €	510 283.00 €	594 552.77 €
040 Opérations d'ordre entre section	84 269.77 €	0.00 €	510 283.00 €	594 552.77 €
4817/040	21 882.00€	0.00 €	510 283.00 €	532 165.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	84 269.77 €	0.00 €	751 629.29 €	835 899.06 €
042 Opérations d'ordre entre section	84 269.77 €	0.00 €	510 283.00 €	594 552.77 €
6862/042	21 882.00 €	0.00 €	510 283.00 €	532 165.00 €
67 Charges exceptionnelles	2 000.00 €	0.00 €	241 346.29 €	241 346.29 €
673/67	1 000.00 €	0.00 €	241 346.29 €	242 346.29 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	38 749.77 €	0.00 €	751 629.29 €	790 379.06 €
042 Opérations d'ordre entre section	38 749.77 €	0.00 €	600 504.69 €	639 254.46 €
7785/042	0.00 €	0.00 €	600 504.69 €	600 504.69 €
76 Produits financiers	6 375.00 €	0.00 €	151 124.60 €	157 499.60 €
76811/76	6 372.00 €	0.00 €	151 124.60 €	157 496.60 €

Tableau récapitulatif :

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement	1 389 437.16 €	0.00 €	600 504.69 €	1 989 941.85 €
Total général des recettes d'investissement	1 394 437.16 €	0.00 €	510 283.00 €	1 904 720.16 €
Total général des dépenses de fonctionnement	2 006 570.77 €	0.00 €	751 629.29 €	2 758 200.06 €
Total général des recettes de fonctionnement	2 006 570.77 €	0.00 €	751 629.29 €	2 758 200.06 €

5- DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN COMMUNAL POUR LA PRATIQUE DE L'AIRSOFT

Monsieur le Maire présente la demande de deux amateurs d'airsoft qui souhaitent pouvoir pratiquer leur activité sur un terrain à Charquemont.

Vu le contexte actuel, le conseil municipal refuse à l'unanimité de donner suite à cette demande afin d'éviter de valoriser la « guerre » même sous la forme de jeu.

6- COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

↳ Commission « Véhicules » (Christophe JANIN)

Vu les différentes offres de véhicules pour le futur service de police municipale, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide l'offre du garage Renault pour un montant de 13 400 € TTC et autorise Monsieur le Maire à passer commande.

↳ Commission « Forêts » (Michelle CHENET)

La commission se réunira le 28 janvier prochain pour travailler sur le budget « bois » 2019.

↳ Commission « JEMA » (François JACQUOT)

Les journées européennes des métiers d'art auront lieu à Charquemont du 4 au 7 avril 2019.

Judi 4 et vendredi 5 avril : accueil des écoles

Vendredi 5 avril à 19h30 : inauguration

Samedi (10h-19h30) et dimanche (10h-18h) : ouverture au public

L'espace de stockage des tables et des chaises pourrait être utilisé pour des démonstrations.

Les personnes intéressées pour aider à l'organisation de ces journées peuvent s'adresser à François JACQUOT.

7- AFFAIRES DIVERSES

↳ Réhabilitation du bâtiment de la Poste par HABITAT 25

Habitat 25 nous informe que les travaux de désamiantage du bâtiment de la Poste débuteront en juin 2019 et les travaux de réhabilitation en septembre 2019.

La subvention communale ne sera versée par conséquent qu'à compter de 2020.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que l'accès aux anciennes cuves à fuel a été trouvé et que les cuves ont été vidées et le fuel récupéré pour d'autres bâtiments communaux. Il conviendra également de rencontrer l'association « les Vieilles Mécaniques » qui occupe un espace de stockage au rez-de-chaussée du bâtiment.

Le dossier d'urbanisme a été déposé par Habitat 25.

↳ Demandes de subventions

- **L'association « Repas des Rois »** organise une journée festive pour les personnes âgées de plus de 70 ans à l'hôpital de Morteau. Elle sollicite un don de la commune, compte tenu que deux malades sont des administrés de Charquemont.
Le conseil municipal (avec 6 abstentions, et 12 voix pour) autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 50 € à l'association « Repas des Rois »
- **Demandes de subventions Secours catholique de France et de la Fédération du Doubs du Secours populaire français** : refus à l'unanimité

↳ Indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers délégués

Monsieur le Maire explique que suite à la réactivation du protocole PPCR le 1er janvier 2019, l'indice brut terminal de la fonction publique est passé de l'IB 1022 (3 870.66 €) à l'IB 1027 (3 889.40 €).

Les taux des indemnités restent les mêmes :

- 43 % pour le maire
- 13.2 % pour les adjoints
- 8.25 % pour les conseillers délégués

Toutefois, compte-tenu du nouvel indice brut terminal de la Fonction Publique, les indemnités sont revalorisées à compter du 1er janvier 2019.

↳ Entretien pistes de ski

L'entretien des pistes de ski à la Combe St Pierre avec les trois agriculteurs concernés, devra faire l'objet d'une rencontre.

↳ Périscolaire

L'association Familles Rurales juge aujourd'hui les locaux du périscolaire trop exigus compte-tenu notamment de la fréquentation importante, jusqu'à 80 enfants le midi et alerte à ce titre la commune.

Des solutions en termes d'utilisation du préau de l'école maternelle pour le réfectoire du midi et la mise à disposition de personnel communal pour assurer l'installation des tables et le ménage ne conviennent pas à l'association « Familles Rurales » qui souhaiterait pouvoir disposer de locaux plus grands. L'association a proposé notamment la pose de containers pour créer de la surface supplémentaire et accueillir la cantine et le club ados.

Compte-tenu de la baisse prévisionnelle des effectifs à la prochaine rentrée, et de la capacité actuelle des locaux jugée suffisante pour accueillir jusqu'à 100 enfants, le conseil municipal ne souhaite pas créer de surface supplémentaire pour le périscolaire.

↪ **« Tirage des rois » à la Maison « Ages et Vies »**

Le tirage des rois aura lieu le 23 janvier à 15h30 à la Maison « Ages et Vies ».

Les élus intéressés pour participer à cette rencontre sont invités à en informer le secrétariat de Mairie.

↪ **Orientations budgétaires 2019**

Les élus sont invités à fournir des devis de travaux au secrétariat de mairie. Les orientations budgétaires 2019 seront abordées durant la séance de conseil municipal du 11 février.

↪ **Bornes électriques véhicules**

Christophe JANIN propose que l'on se renseigne sur les possibilités de subventionnement pour la pose de bornes électriques pour la recharge des véhicules.

↪ **Médecins**

Monsieur le Maire informe qu'un dentiste serait éventuellement intéressé pour s'installer à Charquemont. Le point sur la maison médicale sera fait lors d'une prochaine séance.

↪ **Déneigement**

Lors de l'opération de déneigement du parking de l'entreprise St Honoré du 13 janvier, la borne électrique alimentant les entreprises St Honoré, Perrenoud et PR3T a été arrachée. Une déclaration de sinistre a dû être faite et la commune subira certainement un préjudice pécuniaire.

Lors de la prochaine saison hivernale 2019-2020, il sera nécessaire de se poser la question du déneigement des parkings privés par la Commune.

↪ **Service de la Poste**

Monsieur Maxime COURTET déplore que les engagements pris par la Poste lors des discussions de transfert du service de poste dans un commerce ne soient pas respectés.

Le service financier qui devait être transféré ne sera pas assuré, privant ainsi la commune d'un service capital notamment pour les administrés qui ont des difficultés à se déplacer.

Cette remarque sera formulée à l'Agence Postale afin qu'elle trouve un palliatif à ce problème.